

LA CIOTAT POKER CLUB

Règlement intérieur

1 - COTISATION

Les membres actifs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le conseil d'administration. Le montant cotisation annuelle (Janvier à Juillet) a été fixé par le Bureau Directeur.

Le versement de la cotisation annuelle doit être établi par espèce ou chèque, à l'ordre de l'association avec possibilité de paiement en plusieurs fois.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de départ, de démission, d'exclusion.

Le règlement de la cotisation se fera le jour de l'adhésion au club. Tous joueurs n'étant pas à jour de cotisation ne pourra pas participer au tournoi. La cotisation est utilisée pour l'achat des lots semestriels, des lots annuels, du renouvellement de notre matériel, du pot de début et fin d'année, des frais de fonctionnement de l'association, du paiement des licences du CDC et les frais de déplacement uniquement pour la Team CNEC.

2 - ADMISSION

L'admission dans l'association est autorisée par le bureau qui examine les demandes de nouvelles admissions à chacune de ses réunions.

Aucun mineur ne sera admis.

Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion.

3 - EXCLUSION

Un membre peut être exclu pour non-respect des règles suivantes :

- Enjeu financier
- Matériel détérioré
- Comportement dangereux
- Propos désobligeants envers les autres joueurs
- Comportement en non-conformité avec l'éthique de l'association
- Comportement en non-conformité avec la loi
- Comportement en non-conformité avec le règlement intérieur de l'établissement d'accueil
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur
- Détérioration des locaux mis à disposition

- Non respect des gestes barrières et non-conformité au Passe Sanitaire jusqu'à nouvel ordre du gouvernement.

- Fraudes aux règles qui régissent le poker associatif (ROPTA juin 2017)

Celle-ci doit être prononcée le conseil d'administration, après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.

Le membre sera convoqué par mail avec A.R., quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de la radiation. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix. La décision de la radiation sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

4 - PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par :

- Démission
- Décès
- Non renouvellement du paiement de la cotisation annuelle
- Radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave après convocation de l'intéressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception mentionnant le motif de la radiation envisagée, suivi d'un entretien contradictoire et individuel.

5 - RESPONSABILITE

Les membres du bureau et du conseil d'administration sont responsables de la gestion de l'association, sous réserve de(s) faute(s) accomplie(s) durant leur mandat et reconnue(s) devant une juridiction.

Chaque membre est personnellement responsable et redevable en cas de détérioration du matériel de l'association.

6 - MESURES DE POLICE

Il est interdit de jouer de l'argent.

Il est interdit l'utilisation de la cigarette électronique dans la salle où se déroule le tournoi.

Il est strictement interdit de consommer toutes boissons alcoolisées et repas dans la salle où se déroule le tournoi.

7 - TOURNOI

L'inscription à chaque tournoi se fera directement sur le site internet du CLUB.

Le dernier délai d'inscription au tournoi est fixé impérativement le **mercredi précédant le tournoi jusqu'à 20 heures précises**. Passé ce délai, le joueur sera pénalisé de -5pts. **Tous joueurs inscrits ne se présentant pas au tournoi sans en informer le TD sera pénalisé de - 10 pts**

L'heure officielle du début du Tournoi est fixée à 20h15.

Le membre arrivant après la **fin du 3em niveau de Blinde (45mn)** sera éliminé et ses 10 pts de présence ne seront pas crédités

Si format « Deepstack sur 2 jours », le Stack d'un joueur qualifié au jour 2 sera retiré du tournoi :

1/ En cas d'impossibilité pour lui de venir au jour 2 et après en avoir informé le TD à la fin du day 1

2/ En cas d'absence au jour 2, 45mn après le début du tournoi.

→ Le joueur sera éliminé du tournoi et marquera les points correspondant à sa position à la fin du day 1.

→ Et il sera pénalisé de -5pts s'il n'avertit pas le TD de son absence.

Pour tout joueur arrivant en retard, il ne pourra entrer et participer au tournoi qu'au round suivant de son arrivée.

8 - FORMAT ET REGLEMENT DU CHAMPIONNAT

Le format et le règlement du championnat sont fixés par le conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut apporter des modifications si cela lui semble nécessaire.

9 - DROIT A L'IMAGE

En adhérant, le membre donne l'autorisation de la captation ou de la diffusion de son image lors de tout événement organisé par l'association et/ou de tout autre événement en collaboration ou en rapport avec l'association afin d'être exploitée sans en faire un usage négatif, mais de promouvoir l'association. Ce droit à l'image sera validé tant que l'association La Ciotat poker club existera.

10 - ASSURANCE

Notre association est assurée en multirisques. Par ailleurs, il est précisé que seuls les participants aux tournois sont couverts par l'assurance. **En conséquence, les visiteurs, accompagnants et observateurs qu'ils soient majeurs ou mineurs ne sont pas assurés dans la salle de jeu pendant le déroulement des tournois.**